



N° d'épreuve FFM _____ **386**
Moto-Club _____ **MOTO CLUB VALLEE DE LA BRUCHE**
N° d'affiliation _____ **0943**
Date _____ **22.05.2022**
Lieu _____ **Circuit de la Rappe Bourg-Bruche**
Organisateur technique - **M. JANODET Jean-Philippe**
E-mail _____ **mcvbruche@sfr.fr**
Téléphone _____ **06 12 03 24 11**

CDF QUAD CROSS ELITE

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course **M. SALM Olivier** Licence : **OFF 117900**
Délégué FFM (Président du Jury) **M. POMMIER Thierry** Licence : **OFF 037500**
Membre du Jury **M. GOUX Jean-Noël** Licence : **OFF 205464**
Membre du Jury **M. GASSERT Jacques** Licence : **OFF 011094**
Commissaire technique responsable --- **M. GABRIEL Eric** Licence : **OFF 127457**
Responsable du chronométrage **Mme LIEVREMONT- STEFKOVIC Mauricette** Licence : **OFF 001279**

Article 3 Catégories & Engagements

Quad Cross Elite

Age 16 ans minimum
Licences NCO / Inter / LUE
Cylindrée 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre
Plaques Numéro blanc sur fond vert

Primes d'arrivée par manche :

Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	160 €	6 ^{ème}	80 €
2 ^{ème}	140 €	7 ^{ème}	70 €
3 ^{ème}	130 €	8 ^{ème}	60 €
4 ^{ème}	110 €	9 ^{ème}	50 €
5 ^{ème}	90 €	10 ^{ème}	40 €



N° d'épreuve FFM : N° 386

Organisateur technique : Jean-Philippe JANODET

Club : MOTO CLUB VALLEE DE LA BRUCHE (C0943)

Email : mcvbruche@sfr.fr

Date : 22.05.2022

Téléphone : 06 12 03 24 11

Lieu : Circuit de la Rappe – Chemin de la Rappe 67420 BOURG-BRUCHE (D67)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon général à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Grand Est 2022 est disponible sur <http://liquemotograndest.fr/>

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

AFFECTATION	N° LICENCE	NOM PRÉNOM	DÉSIGNATION
Directeur de course	OFF 117900	M. SALM Olivier	LMGE
Délégué FFM /Président du Jury	OFF 037500	M. POMMIER Thierry	FFM
Membre du Jury	OFF 205464	M. GOUX Jean-Noël	LMGE
Membre du Jury	OFF 011094	M. GASSERT Jacques	LMGE
Commissaire technique responsable	OFF 127 457	M. GABRIEL Eric	FFM
Commissaire technique	OFF 164059	M. THIEBLEMONT Gérard	LMGE
Commissaire technique	OFF 204842	M. VOGT Christian	LMGE
Responsable du chronométrage	OFF 001279	Mme LIEVREMONT-STEFKOVIC M.	FFM
Chronométreur	OFF 270 281	Mme FABIEN Valérie	FFM
Responsable des transpondeurs	OFF 009366	M. DUMORD Jean-Marc	FFM

ARTICLE 3 CATÉGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Grand Est 2022 (article 3.3) et sur <https://inscriptions.liquemotograndest.fr/> Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMGE au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo la semaine suivante. A défaut, une facture d'un montant de 100€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception.

CATÉGORIE	TYPE DE CHAMPIONNAT	DESCRIPTION	LICENCE
Championnat 125cc 2T	Grand Est	Age ----- 13 ans mini Cylindrée --- 125cc 2T	NJ3C / NCO / LUE / INTER
Trophée 250cc	Grand Est	Age ----- 13 ans mini (-15 ans : 125cc 2T) Cylindrée --- 125cc 2T, 250cc 4T	NJ3C / NCO / LUE / INTER
Trophée 450cc	Grand Est	Age ----- 15 ans mini Cylindrée --- de 144cc à 500cc	NJ3C / NCO / LUE / INTER
Championnat Side Car Cross	Grand Est	Age ----- Pilote : 17 ans révolus / Passager 15 ans révolus Cylindrée --- de 350cc 2T à 750cc 2T < 1000cc 4T	NCO / LUE / INTER NCP (passager)



ARTICLE 4 CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical	Dct Jean-Marc CAHLIK		
Nombre de secouristes	12	Nombre d'ambulance(s)	2 véhicules d'évacuation
Hôpital le plus proche	SAINT DIE (88)	Temps de trajet (en min)	Env. 27 / 30 mn

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques	
Nom du site	Circuit de la Rappe	Longueur du circuit	1 620 m
Adresse	Chemin de la Rappe 67420 BOURG-BRUCHE	Largeur minimum de la piste	7 m
Capacité Moto :		Largeur de la grille	32 m
Aux essais	45	Longueur de la ligne droite de départ	120 m
En manches	45	Nombre d'Officiels Commissaires de Piste	15
Capacité Quad/Side-Car :			
Aux essais	30		
En manches	30		

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : 15 02 2022	Date : 11/03/2022	Date : 21/03/2022
		Numéro : 22/0205
Le Président MOTO CLUB VALLEE DE LA BRUCHE M.C.V.B. 10 Av. du Gal de Gaulle 67190 MUTZIG	LIGUE MOTO GRAND-EST Maison Régionale des Sports 13. Rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE Tél : 03.83.18.87 68	